

086-218601748-20220712-111\_D2022-DE Regu le 15/07/2022

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### **SÉANCE DU 12 JUILLET 2022**

L'an deux mil vingt deux, le douze juillet à 18h le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni, salle Eugène Guillon, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Christian MICHAUD, Maire.

Réf : TS/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29 Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 20 Pouvoirs : 7 Absents : 2

Date de la convocation : 5 juillet 2022

PRÉSENTS: MICHAUD **CHALLOT** Christian, Dominique, BARBOTTIN Lydie, MINEREAU Jean-Romuald, MUSCAT Yvette, BIOTTEAU Dany, MINEREAU Dominique, MOREAU Laurent. GAUTHIER Guillaume. VERDUZIER Kévin. GRIFFON Gaëlle, GOHIER Monique, BARREAULT CROC Bertrand, PIAULET Christine, Mireille. MASSONNEAU Bruno, ROYER Freddy, DEBIAIS Viviane, ROBIN Nadia, POISSON Jean-François.

#### REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

DUFFAULT Laurent représenté par JR MINEREAU DUFFAULT Tetyana représentée par D BIOTTEAU LARDON Jean-Yves réprésenté par D CHALLOT DELPHIN Caroline représentée par C MICHAUD GARNIER Béatrice représentée par C MICHAUD BEUGIN Valérie représentée par D BIOTTEAU GABIGNON Christophe représenté par B CROC

ABSENTS: VERDUZIER J-Bernard, SULLI Bruno.

Secrétaire de séance : Dominique CHALLOT

#### **DELIBÉRATION N°111**

Rapporteur: Christian MiCHAUD

## OBJET: VENTE D'UN LOGEMENT COMMUNAL SITUE AU 14 RUE COMMANDANT CHARCOT

Il est rappelé que la commune de Naintré est propriétaire d'un logement situé au 14 rue du Commandant Charcot, sur des parcellées cadastrées section CM n°30 et 31 d'une contenance totale de 209 m².

Il est composé d'une maison d'habitation de type T2 de 50 m² environ, d'une dépendance, d'un garage, d'une cave et d'un jardin, qui étaient loués à Emmaüs et dont le bail a été résilié.

#### La commune souhaite vendre ce bien.

Conformément au code général de la propriété des personnes publiques, le service des Domaines a été sollicité en date du 25 janvier 2022.

Par un courrier reçu en mairie le 13 mai 2022, M. et Mme VIGUIÉ ont fait une proposition d'achat de ce bien à hauteur de 45 000€ hors frais de notaire.

086-218601748-20220712-111\_D2022-DE

Regu le 15/07/2022

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la vente du logement 14 rue Commandant Charcot pour un montant de 45 000 euros et d'autoriser M. le Maire à signer tous les actes et les documents afférents à cette vente.

VU l'article L..2241-1 du code général des collectivités territoriales relatif à la gestion des biens et des opérations immobilières d'une commune.

VU l'article L.2221-1 du code général de la propriété des personnes publiques relatif à la libre gestion des biens relevant du domaine privé des collectivités territoriales.

VU l'article L.3211-14 du code général de la propriété des personnes publiques relatif aux modes de cession d'immeubles appartenant aux collectivités territoriales,

VU l'article L.3221-1 du code général de la propriété des personnes publiques relatif à la consultation préalable de l'autorité compétente de l'État sur les projets de cession d'immeuble poursuivis par les collectivités territoriales.

VU l'article L.1212-1 du code général de la propriété des personnes publiques relatif à la passation des actes.

VU l'article 1593 du code civil relatif aux frais d'acte notarié,

VU la saisine des Domaines en date du 25 janvier 2022 et leur réponse en date du 2 mars 2022,

VU le courrier adressé par M. et Mme VIGUIE, recu en mairie le 13 mai 2022.

Considérant l'intérêt pour la Commune de vendre cette maison dont elle n'a plus l'usage,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de :

- Approuver la cession au profit de M. et Mme VIGUIÉ d'une maison d'habitation et dépendances situé 14 rue du Commandant Charcot, sur les parcelle cadastrées CM n°30 et 31 pour un montant de 45 000 euros hors frais de notaire.
- charger M. le Maire de toutes les démarches nécessaires à cette opération.
- autoriser M. le Maire à signer tous actes et tous documents afférents à cette cession.

VOTE Dominique CHALLOT, secrétaire de séance Christian MICHAUD, Maire de Naintré, peut certifier, UNANIMITÉ sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. le